

x

- [Le métier](#)
- Devenir auditeur



o [Je suis](#)

[Lycéen](#)



o [Je suis](#)

[Étudiant](#)



o [Je suis](#)

[Professionnel](#)

- [wE need yOu](#)
- [Contact](#)
- [FAQ](#)

- [Actualités](#)
- [Agenda](#)
- [Accéder aux outils](#)

# devenir- AUDITEUR- LEGAL.fr

- [Le métier](#)
- Devenir auditeur

- [Je suis Lycéen](#)
- [Je suis Étudiant](#)
- [Je suis Professionnel](#)
- [wE need yOu](#)
- [Contact](#)
- [FAQ](#)

[wE need yOu](#)

## Foire aux Questions

La voie pour devenir auditeur légal suscite souvent des interrogations, tu trouveras ci-dessous les questions et idées reçues les plus fréquentes.

### Questions et idées reçues les plus fréquentes

Il existe une école ou une université préparant au métier d'auditeur légal

**Faux.** Il n'y a pas d'école ni d'université spécifique pour devenir auditeur légal mais un diplôme accessible par de nombreuses filières. Suite à l'harmonisation avec le LMD européen (Licence – Master et Doctorat), les passerelles permettent de préparer le diplôme après une formation initiale, qui n'est pas nécessairement comptable.

L'audit légal est un secteur qui connaît peu ou pas du tout de chômage

**Vrai.** On a de plus en plus besoin d'auditeurs légaux, notamment dans le secteur public et non marchand, et suite à la place prépondérante prise par les nouvelles technologies. Il y a de nombreuses offres et elles sont très variées. Les propositions arrivent en général à la fin des études pour des emplois salariés dans des cabinets d'audit ou d'expertise comptable, dont une partie de l'activité est consacrée à l'audit.

Aujourd'hui il faut obligatoirement avoir le Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) pour être auditeur légal

**Faux.** Aujourd'hui, sont auditeurs légaux les personnes qui ont accompli leur stage de 3 ans dans les conditions requises et passé avec succès le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Commissaire aux Comptes (CAFCA) ou le Diplôme d'Expertise Comptable (DEC). Il y a donc 2 filières de formation et aucune n'a de numerus clausus.

Produire des comptes certifiés est rassurant pour les actionnaires

**Vrai.** Oui, mais la certification des comptes rassure également toutes les parties prenantes de l'entreprise. Elle est indispensable pour des besoins de gestion et d'analyse interne, pour les salariés, les fournisseurs et bien sûr pour obtenir des prêts ou des financements auprès des banquiers et des investisseurs.

On ne peut exercer la profession sans être inscrit sur la liste des commissaires aux comptes

**Vrai.** Nul ne peut exercer cette fonction sans être inscrit sur la liste établie à cet effet. Dans la pratique, on compte chaque année environ 500 nouveaux inscrits.

Il y a une différence entre un expert-comptable et un auditeur légal

**Vrai.** Ce sont deux professions distinctes mais complémentaires pour l'entreprise. L'expert-comptable organise et supervise la comptabilité au quotidien. L'auditeur légal vérifie et certifie les comptes à la fin de

l'exercice, il est obligatoirement extérieur à l'entreprise.

Le stage est obligatoire dans la formation pour devenir auditeur légal

**Vrai.** Le stage professionnel est un passage incontournable pour devenir auditeur légal. C'est là que s'acquièrent les premières expériences. Il dure 3 ans à temps plein avec un minimum de 200 heures sur des dossiers d'audit financier et encadré par un auditeur légal.

Pendant ses missions, l'auditeur légal travaille seul

**Faux.** L'audit légal est une profession qui peut s'exercer en libéral ou en tant que salarié au sein d'un cabinet et qui demande du temps et des compétences diverses, donc des équipes, notamment pour aller chez le client. Les jeunes qui démarrent sont encadrés par des seniors qui leur apprennent les procédures et les méthodes de travail.

L'audit légal est l'examen des états financiers d'une entreprise, effectué par un professionnel indépendant et extérieur à cette même entreprise.

**Vrai.** Encore appelé commissariat aux comptes ou contrôle externe, l'audit légal est l'examen des états financiers d'une entreprise ou d'une entité (associations, organisations professionnelles, universités...) visant à vérifier leur sincérité, leur régularité et leur conformité aux règles en vigueur. L'auditeur légal vérifie aussi que les comptes reflètent bien l'image de l'entreprise ou de l'entité. Il est toujours réalisé par un professionnel extérieur et indépendant.

Le stage professionnel est rémunéré

**Vrai.** Le stagiaire est salarié au même titre que les autres salariés de l'entreprise ou du cabinet. Son statut et sa rémunération de base sont fixés par la convention collective de la profession.

## **Votre question ne se trouve pas dans la liste ?**

Contactez-nous en remplissant le formulaire de contact.

[Nous contacter](#)

Pour aller plus loin

- [Nous contacter](#)
- [Notre FAQ](#)

### [Devenir auditeur légal](#)

- [Mentions légales](#)
- [Protection des données](#)
- [Contact](#)
- [FAQ](#)

•

•

- 

-